

CONSULTATION CITOYENNE



NUISANCES AERIENNES, STOP OU ENCORE ?

**Pour votre santé et face à l'urgence climatique,
souhaitez-vous la réduction des vols et leur
interdiction entre 22h et 6h sur les aéroports
de Roissy-CDG, Orly, Le Bourget et Beauvais-Tillé ?**



VOTEZ

Sur le site internet de votre ville du 11 au 24 mars 2024.

Ce vote est ouvert à toute personne de 16 ans ou plus habitant ou non dans la commune.